

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2024/095

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU Albert BEGUE, Laurent LAGES, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Objet : Organisation d'un événement sportif à destination de la jeunesse sur les city stades du territoire

Monsieur Jean-Bernard COLOMES, élu au Bureau communautaire, souhaite que la CCPL organise un tournoi de football city stade.

Cette initiative a pour objectif de mettre en relation les 4 city stade de Lannemezan, Capvern, Galan et La Barthe de Neste autour d'un événement sportif commun ouvert aux adolescents de 13 ans à 15 ans.

L'objectif premier est d'organiser une manifestation sportive intercommunale à destination de la jeunesse, mais aussi de faire en sorte que la communauté de communes aille vers ce public qui n'identifie pas forcément la communauté de communes sur le territoire.

Cette manifestation est l'occasion de promouvoir les city stade, mais aussi de permettre aux jeunes du territoire de se rencontrer autour d'un moment sportif qui mettra l'accent sur les valeurs de convivialité et de respect.

Cette manifestation sportive serait organisée en début d'été et serait ouverte à des équipes mixtes, avec des rencontres à 5 contre 5.

Un règlement d'organisation a été établi avec les conditions de déroulement de la manifestation et les règles de participation. Une fiche d'inscription a été diffusée ainsi qu'une autorisation parentale pour tous les participants.

Il est proposé que l'organisation de cette manifestation soit confiée à un comité d'organisation composé de la façon suivante :

- Responsable du comité d'organisation : Monsieur Jean-Bernard COLOMES (CAPVERN),
- Membres du comité d'organisation :
Madame Maryvonne HEGUY (LA BARTHE DE NESTE),
Monsieur Jean-Yves BOUSSIER (GALAN),
Monsieur Jean-Marie DA BENTA (LANNEMEZAN).

Le comité d'organisation sera assisté de la chargée de coopération CTG à la CCPL, Elodie BOLDENSTEIN.

Une autorisation parentale pour les mineurs sera exigée et toute personne participante devra signer un droit à l'image.

Un superviseur sera présent sur chacun des City Stades et s'assurera du bon déroulement des matches. Il veillera à la sécurité des joueuses et joueurs, prendra décision en cas de litige durant les matches, fournira les ballons et les chasubles. Il procédera à l'enregistrement des résultats.,

Les démarches suivantes ont été engagées :

- diffusion auprès des 4 communes d'un projet d'arrêté municipal à prendre pour l'organisation de la manifestation intercommunale,
- sollicitation d'un devis pour assurer l'organisation des premiers secours en cas d'incidents, auprès des secouristes d'Uglas et du Plateau,
- sollicitation d'une attestation d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance SMACL,
- sollicitation d'un devis pour l'acquisition des équipements sportifs nécessaires à l'organisation du tournoi auprès d'Intersport Lannemezan,
- préparation de supports de communication et d'information.

Le Bureau est invité à délibérer pour :

- Valider l'organisation d'un tournoi de football city stade par la communauté de communes du Plateau de Lannemezan, sur les 4 city stade de Lannemezan, Capvern, Galan et La Barthe de Neste, ouvert à des équipes mixtes composées d'adolescents de 13 ans à 15 ans,
- Valider le règlement d'organisation de cette manifestation, les conditions d'inscription et de participation, les règles techniques tels que présentés par Monsieur Jean-Bernard COLOMES,
- Confier l'organisation de cette manifestation et son bon déroulement à un comité d'organisation composé des élus suivants :

Responsable du comité d'organisation : Monsieur Jean-Bernard COLOMES (CAPVERN),

Membres du comité d'organisation :

Madame Maryvonne HEGUY (LA BARTHE DE NESTE),

Monsieur Jean-Yves BOUSSIER (GALAN),

Monsieur Jean-Marie DA BENTA (LANNEMEZAN).

- Autoriser le Président à signer un devis pour assurer l'organisation des premiers secours en cas d'incidents, auprès des secouristes d'Uglas et du Plateau, pour un montant estimé à 840 €, ainsi que la convention correspondante,
- Autoriser Monsieur le Président à signer un devis pour l'acquisition des équipements sportifs nécessaires à l'organisation du tournoi auprès d'Intersport Lannemezan, pour un montant de 632.35 € TTC,
- Autoriser Monsieur le Président à signer des dépenses nécessaires à l'organisation (goûter après les rencontres, eau et boissons),
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents, entreprendre toutes démarches et prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la délibération.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20240618-2024-095B-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024
--

DECIDE

- De valider l'organisation d'un tournoi de football city stade par la communauté de communes du Plateau de Lannemezan, sur les 4 city stade de Lannemezan, Capvern, Galan et La Barthe de Neste, ouvert à des équipes mixtes composées d'adolescents de 13 ans à 15 ans,
- De valider le règlement d'organisation de cette manifestation, les conditions d'inscription et de participation, les règles techniques tels que présentés par Monsieur Jean-Bernard COLOMES,
- De confier l'organisation de cette manifestation et son bon déroulement à un comité d'organisation composé des élus suivants :
Responsable du comité d'organisation : Monsieur Jean-Bernard COLOMES (CAPVERN),
Membres du comité d'organisation :
Madame Maryvonne HEGUY (LA BARTHE DE NESTE),
Monsieur Jean-Yves BOUSSIER (GALAN),
Monsieur Jean-Marie DA BENTA (LANNEMEZAN).
- D'autoriser le Président à signer un devis pour assurer l'organisation des premiers secours en cas d'incidents, auprès des secouristes d'Uglas et du Plateau, pour un montant estimé à 840 €, ainsi que la convention correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis pour l'acquisition des équipements sportifs nécessaires à l'organisation du tournoi auprès d'Intersport Lannemezan, pour un montant de 632.35 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer des dépenses nécessaires à l'organisation (goûter après les rencontres, eau et boissons),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents, entreprendre toutes démarches et prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 27 JUIN 2024
Publiée le 27 JUIN 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240618-2024-095B-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024